

COMMUNIQUÉ
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW CODE 01
+ Hebdo

ACCREDITATION OBLIGATOIRE DES RÉSIDENCES PRIVÉES
POUR LES AÎNÉS : UN PAS DE PLUS

QUÉBEC, LE 17 MAI 2005 – *Le Conseil des aînés se réjouit de l'annonce faite par le ministre Philippe Couillard eu égard à la certification obligatoire des résidences privées pour les aînés.* La décision du ministre de rendre obligatoire l'obtention d'un permis à toutes les résidences privées destinées aux aînés constitue non seulement un pas de plus pour l'amélioration des conditions de vie et de la qualité de vie des aînés, mais une étape nécessaire à la poursuite de la qualité des services offerts à cette clientèle.

Lors de la présentation de son mémoire portant sur le Projet de loi n^o 83 à la Commission des affaires sociales, le 16 mars dernier, le Conseil réitérait l'importance d'étendre la certification à toutes les résidences privées et sous tous les volets (santé et services sociaux, sécurité, incendie et bâti, qualité de vie et de l'environnement). Outre la certification obligatoire nécessaire à l'atteinte des objectifs d'assurance de la qualité, le Conseil recommandait que la démarche de certification soit amorcée par l'utilisation du programme Roses d'Or, via un organisme indépendant afin de rendre le processus le plus impartial et le plus complet possible. À cet effet, le Conseil a insisté sur l'importance que le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère des Affaires municipales et des Régions ainsi que le ministère de la Sécurité publique unissent leurs efforts pour mettre sur pied le programme commun d'appréciation de la qualité et l'incluent dans chacune de leur législation.

Le Conseil tient également à souligner que le processus de certification outre l'émission de permis ou de certificats, doit inévitablement s'inscrire dans un cadre permettant d'offrir un suivi et du soutien auprès des résidences afin de parvenir à une véritable qualité de services.

Source : Johanne Villeneuve
 Conseil des aînés
 Téléphone : (418) 643-0077
 Sans frais : 1 877 657-2463
 Télécopieur : (418) 643-1916
 Courriel : johanne.villeneuve@cda.gouv.qc.ca